



ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT DES PARTICIPANTS OCCASIONNELS



BULLETIN D'ADHESION 2010

A TRANSMETTRE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A :

CAPDET RAYNAL - SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot - BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09 - Tél : 01 44 83 87 74 - fax : 01 42 46 34 69 - mail : capdet-ffc@gfc-assurance.com

Pour mise en place des garanties, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le présent document accompagné du règlement correspondant ou d'une provision de 62 € AVANT TOUTE MANIFESTATION.

Les garanties sont accordées en cas d'accident survenu exclusivement au cours de l'épreuve à l'exclusion des accidents survenus avant ou après l'épreuve.

COORDONNEES DU CLUB OU ORGANISATEUR :

NOM :

NOM ET PRENOM DU CORRESPONDANT CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

.....

TELEPHONE : FAX : E-MAIL :

INTITULE DE LA MANIFESTATION : DATE :

LIEU : CATEGORIE DE LA MANIFESTATION : RANDONNEE VTT CYCLOSPORTIVE PORTES OUVERTES

GARANTIES DE BASE	<input type="checkbox"/> OPTION 1 (GENERALI AL 633 757)	<input type="checkbox"/> OPTION 2 (GENERALI AL 633 757)
DECES ⇒ Majoration en cas de mariage, PACS ou vie maritale ⇒ Majoration par enfant légitime, reconnu ou adoptif (mineur ou à charge fiscalement)	10.000 € 5.000 € 5.000 €	10.000 € 5.000 € 5.000 €
INVALIDITE PERMANENTE résultant d'accident (barème Accidents du Travail selon Code de la Sécurité Sociale) ⇒ de 0 à 100 %	Versement = Capital ci-après x Taux d'invalidité 300.000 €	Versement = Capital ci-après x Taux d'invalidité 100.000 €
FRAIS MEDICAUX * (pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, forfait journalier, de premier transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier) ⇒ Soins prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale ⇒ Remboursement des frais pour les licenciés ne bénéficiant pas de la Sécurité Sociale ou la C.M.U ⇒ Soins dentaires et prothèses ⇒ Bris de lunettes ou lentilles correctrices	150% de la base de remboursement Sécurité Sociale 200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident	150% de la base de remboursement Sécurité Sociale 200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident
COTISATION PAR JOUR TTC ⇒ 20 premiers ⇒ De 21 à 50 (cotisation par personne) ⇒ > 51 (cotisation par personne)	85 € 2,95 € 1,70 €	62 € 2,15 € 1,22 €

* en complément des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et les régimes complémentaires

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	<input type="checkbox"/> OPTION ASSISTANCE (EUROP ASSISTANCE 58 631 926)
DESCRIPTIF DES GARANTIES OU PRESTATIONS	⇒ Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure ⇒ Assistance en cas de décès ⇒ Assistance déplacements FFC ASSISTANCE : 01.41.85.92.56
COTISATION PAR JOUR TTC ⇒ 20 premiers ⇒ De 21 à 50 (cotisation par personne) ⇒ > 51 (cotisation par personne)	11 € 0,40 € 0,20 €

NOMBRE DE PARTICIPANTS

OCCASIONNELS A ASSURER :
(Voir liste des participants au verso)

COTISATION

CORRESPONDANTE : €
(Voir exemple de calcul de la cotisation au verso)

Fait à : Le : Signature de l'organisateur :

CAPDET RAYNAL - SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot - BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09

Tél : 01 44 83 87 74 - fax : 01 42 46 34 69 - mail : capdet-ffc@gfc-assurance.com

Le département du sport, des loisirs et de l'événementiel d'INTER COURTAGE ASSURANCES

SAS de courtage d'assurances au capital de 5 999 780 € - RCS PARIS 572 008 068 - Code APE 6622Z - ORIAS n° 07 000 795



LISTE DES PARTICIPANTS OCCASIONNELS

LISTE DES PARTICIPANTS OCCASIONNELS

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE		NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE
1				36			
2				37			
3				38			
4				39			
5				40			
6				41			
7				42			
8				43			
9				44			
10				45			
11				46			
12				47			
13				48			
14				49			
15				50			
16				51			
17				52			
18				53			
19				54			
20				55			
21				56			
22				57			
23				58			
24				59			
25				60			
26				61			
27				62			
28				63			
29				64			
30				65			
31				66			
32				67			
33				68			
34				69			
35				70			

EXEMPLE DE CALCUL DE LA COTISATION

Exemple d'une épreuve de 55 participants se déroulant sur 2 jours

COTISATION APPLICABLE AUX 20 PREMIERS PARTICIPANTS	COTISATION APPLICABLE DU 21 ^{EME} AU 50 ^{EME} COUREUR		COTISATION APPLICABLE AU- DELA DU 50 ^{EME} COUREUR		NOMBRE DE JOURS	MONTANT DE LA COTISATION TTC
	Cotisation/ personne	Nombre de coureurs	Cotisation/ personne	Nombre de coureurs		
Assurance	62 €	+ (2,15 x 30)	+ (1,22 x 5)	x 2	=	265,20 €
Assistance	11 €	+ (0,40 x 30)	+ (0,20 x 5)	x 2	=	48,00 €
TOTAL					=	313,20 €

Fait à : Le : Signature de l'organisateur :

CAPDET RAYNAL – SERVICE LICENCIES FFC

7 rue Drouot – BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09

Tél : 01 44 83 87 74 – fax : 01 42 46 34 69 – mail : capdet-ffc@ffc-assurance.com

Le département du sport, des loisirs et de l'événementiel d'INTER COURTAGE ASSURANCES

SAS de courtage d'assurances au capital de 5 999 780 € – RCS PARIS 572 008 068 – Code APE 6622Z - ORIAS n° 07 000 795